



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 30 mai 2019

**Préavis municipal N° 26/2016-2021 concernant le rapport de gestion 2018**

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 86 du Règlement du Conseil Général, la municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2018. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion et des finances.

**1. Organisation**

***La municipalité 2016-2021***

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2016 à fin juin 2021.

Suite aux élections générales des autorités communales pour la législature 2016-2021, il n'y a pas eu de changement en 2018. Les membres de la municipalité sont Mmes Brigitte Dufour, syndique et Catherine Guex, municipale, MM Jean-François Guex, Cédric Dépraz et Pascal Rossy, municipaux.

M. Jean-François Guex, vice-syndic jusqu'au 31 décembre 2018, a laissé sa place à Mme Catherine Guex le 1er janvier 2019. Cette dernière est vice-syndique jusqu'au 31 mars 2020.

***Conseil général***

François Egger a été réélu pour un an Président du Conseil général. La secrétaire du Conseil est Tiziana Corset. Le bureau du Conseil est constitué de Kadem Guex, vice-présidente, Gilles Roques et Mathieu Besson, scrutateurs (Anne Moll et Philippe Reymond, scrutateurs suppléants).

Sont membres de la Commission de gestion et des finances MM Stéphane Ducrest, président, Patrick de Bruyne, Patrick Corset, David Conne et Mme Anne Moll.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont MM Stéphane Ducrest, Patrick de Bruyne et Bernard Dufour.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthalaz, ASICoPe, est Mme Amélie Chanson (Hélène Pidoux, suppléante).

La déléguée du Conseil général à la nouvelle Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Hélène Pidoux (Alain Bonnefoy : suppléant).

Le délégué du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est M. Alain Bonnefoy (Mme Hélène Pidoux : suppléante).

### **Séances du Conseil général**

Le Président François Egger a dirigé les débats de deux séances, les 31 mai et 6 décembre 2018 au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
17/2016-21	Comptes communaux 2017	31.05.2018
18/2016-21	Rapport de gestion 2017	31.05.2018
19/2016-21	Augmentation du plafond d'endettement 2016-2021	31.05.2018
20/2016-21	Financement des travaux de la laiterie	31.05.2018
21/2016-21	Budget 2019	06.12.2018
22/2016-21	Garantir la qualité de l'eau des sources de Vuichime et démolir l'ancien réservoir	06.12.2018
23/2016-21	Règlement communal sur la gestion des déchets	06.12.2018
24/2016-21	Révision du règlement du Conseil général	06.12.2018

### **Dicastères de la Municipalité**

Syndique  
Vice-Syndic

Brigitte Dufour  
Jean-François Guex

Administration générale  
Urbanisme et Police des constructions  
Energie et Mobilité

Brigitte Dufour  
Suppléant : Jean-François Guex

Finances  
Patrimoine bâti communal  
Culture, sports et loisirs

Jean-François Guex  
Suppléant : Pascal Rossy

Activités sociales et parascolaires  
Paroisses, Jeunesse, aînés

Catherine Guex  
Suppléante : Brigitte Dufour

Domaines  
Cimetière  
Gestion des déchets

Cédric Dépraz  
Suppléante : Catherine Guex

Routes  
Services industriels  
Sécurité publique

Pascal Rossy  
Suppléant : Cédric Dépraz

### **Séances de la municipalité et représentation**

La municipalité se réunit le lundi soir de 18 à 21h.

En 2018, l'attention de la municipalité a été principalement retenue par :

- La mise en route de la comptabilité avec le nouveau comptable
- La Police des constructions
- Les travaux d'entretien du patrimoine
- Les modifications du PAC Venoge
- La mise en route de la construction du pavillon Epicerie
- La recherche d'un gérant pour l'Epicerie
- La gestion des déchets
- Etc

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations locales ou régionales. Dans la mesure du possible, la municipalité répond positivement. Notons que la syndique Brigitte Dufour participe régulièrement aux réunions des syndicats de la région de Cossonay et à celles des syndicats du district de Morges.

Brigitte Dufour est membre de la commission de l'énergie de l'ARCAM. Deux « Point Energie », ont été organisés à l'intention des autorités communales du district sur les thèmes « Assainissement des bâtiments communaux » et « Chauffage, prendre la bonne option, changer efficacement ! ». Pascal Rossy est membre de la commission de gestion de l'ARCAM et vice-président de l'Assemblée intercommunale du SDIS région Venoge.

En 2018, Brigitte Dufour a été nommée par l'Union des communes vaudoises à la Commission consultative Venoge. En 2018, Catherine Guex a été nommée au Comité de direction de l'association intercommunale de l'ASICOVV.

## **2. Dicastères de Brigitte Dufour, syndique**

### ***Administration générale***

Le service de l'administration générale comprend le Secrétariat municipal, le Greffe municipal, et l'Office de la population. Mme Thérèse Boffa occupe ce poste administratif à 70%, parfaitement et à la grande satisfaction de la Municipalité. Partiellement en arrêt maladie, elle est secondée par Dominique Mariller-Baumgartner, qui a de l'expérience dans le secrétariat communal.

Mme Boffa tient à jour le site internet de la commune. Il offre de manière facilement accessible les informations de base utiles à tout un chacun notamment des services en ligne.

Des changements ont eu lieu quant à la Bourse communale. Mme Mary-Line Odermatt a quitté ce poste fin juin 2018. Elle a travaillé à temps partiel pour l'Administration communale de La Chaux pendant 27 ans comme boursière mais aussi au contrôle des habitants. Mandat a été donné à l'extérieur afin de profiter des compétences et de l'expérience d'un bousier qui travaille dans une fiduciaire (voir chapitre Finances).

La secrétaire municipale est en contact permanent avec les citoyens et leur rend les services nécessaires avec beaucoup de gentillesse et un sourire radieux.

Les outils de gestion et de contrôle ont été mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la municipalité.

### ***Personnel communal***

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, employé communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

Mme Sonya Marti entretient les différents locaux communaux comme l'Eglise, la salle villageoise, l'école, le bureau communal et la buvette du foot. La recherche d'une nouvelle concierge a porté ses fruits. Dès 2019, Mme Corinne Sumi, habitante du village, prendra le relais de Mme Marti qui a atteint l'âge de la retraite.

Pierre-Alain Voland aide l'employé communal notamment à la déchetterie.

En guise de remerciements, le personnel communal est invité au début de chaque année à partager un repas à l'Auberge communale avec la Municipalité, le bureau du Conseil, la commission de gestion et des finances ainsi que des commissions invitées. En 2018, ce sont les membres du Comité des aînés et les deux vice-présidentes de l'Association Veyron-Vèbre qui étaient invités.

### ***Information au public***

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Le Journal de Cossonay, 24 Heures et la Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (4 parutions en 2018)
- Site internet communal
- Pilier public

- Flyers

### **Statistique de la population**

La population de notre commune a légèrement diminué. Selon les statistiques Vaud, au 31 décembre 2018, la population se répartit de la manière suivante :

	<b>2018</b>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<b>Nombre d'habitants</b>	<b>410</b>	<i>420</i>	<i>421</i>
<b>Nationalité suisse</b>	<b>366</b>	<i>370</i>	<i>371</i>
<b>Etrangers</b>	<b>44</b>	<i>50</i>	<i>50</i>
<b>Jeunes de moins de 16 ans</b>	<b>81</b>	<i>85</i>	<i>87</i>

### **Urbanisme**

En 2018, suite à l'adoption du projet de révision du PGA et du PPA du Hameau Le Château – Le Moulin par le Conseil général le 23 mars 2017, le Service du développement territorial, SDT nous a signalé que la PGA devait faire l'objet d'une l'enquête publique complémentaire, ne portant que sur les amendements.

En 2018, la prévision de la révision du PAC Venoge concernant l'Espace réservé aux eaux, ERE, a motivé la Municipalité à attendre la mise à l'enquête publique de cette révision. En effet, des modifications impactent le territoire de La Chaux favorablement. Fin 2018, la révision du PAC Venoge n'a toujours pas été mis à l'enquête publique et celle du PGA non plus.

### **Planification énergétique territoriale**

Avec le slogan « Valoriser les ressources locales » (que la Chaux donne chaud !), la municipalité met en œuvre - dans la mesure de ses moyens - le concept énergétique communal adopté fin 2017.

Par exemple, la transformation de la laiterie permettra d'atteindre les performances énergétiques d'un bâtiment neuf. L'apport d'énergies locales se fera avec la chaleur du sous-sol grâce à la géothermie et le soleil grâce à l'adjonction de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité. Voir plus bas, l'exemple des LED dans le chapitre « Routes et l'éclairage public ».

### **Mobilité**

#### Transports publics régionaux

La Confédération a délégué la compétence de l'organisation du réseau de transport public régional aux cantons (train et bus). Le financement du déficit d'exploitation des lignes régionales vaudoises est partagé entre la Confédération et le Canton de Vaud. Une part du financement cantonal est assumée par les communes. La part de chaque commune est déterminée selon sa population et un coefficient de qualité de desserte. Le coefficient de desserte à La Chaux est 40 sur une échelle de 100.

Les discussions pour améliorer les dessertes régionales ont lieu avec les MBC et l'ARCAM. Une petite amélioration pour les skieurs de fonds et les promeneurs, c'est la ligne 733 des MBC, ligne du col du Mollendruz, de Morges au Pont en passant par La Chaux qui a circulé depuis le 23 décembre 2017, les samedi, dimanche et fêtes jusqu'au 25 février 2018 et du 12 mai au 28 octobre 2018. Néanmoins les bus surchargés du matin et le manque de bus entre 8h et 11h30 retient toujours notre attention, tout comme le manque de bus vers Cossonay-gare le week-end.

### Cartes journalières CFF

La Chaux est associée à dix communes pour la mise à disposition de deux cartes journalières CFF aux habitants de la région au prix de Fr. 40.- la carte, à réserver sur le site Internet et à chercher à Cossonay.

### **3. Dicastères de Jean-François Guex**

#### ***Finances***

L'année 2018 a été marquée par le changement. Le départ de notre boursière Mme Maryline Odermatt et son remplacement par M Marcel Grand de la société GRF à Morges, nous a apporté son lot d'adaptations en regard des nombreuses modifications quant au fonctionnement comptable. Il en résulte que la modernisation de nos moyens d'actions nous permet une vision de la gestion mieux adaptée aux conditions actuelles.

Le 26 septembre 2018, la Municipalité et la société de laiterie de l'Etraz ont signé le contrat d'exécution de vente de la laiterie par devant Laure Thonney, notaire à La Sarraz, pour l'acquisition du bâtiment et de la parcelle de la laiterie par la commune de La Chaux.

Au courant du mois de décembre, pour les travaux de la laiterie, nous avons contracté un emprunt de CHF.1'100'000- auprès de la CEDC au taux de 0.8% bloqué sur 5 ans et de CHF.1'100'000 auprès de la Raiffeisen au taux de 1.2% bloqué sur 8 ans.

#### ***Patrimoine bâti communal***

L'ensemble des entretiens et réparations courantes ne suscitent pas de remarques particulières. Il est à noter que nous avons restauré le porche de l'Eglise et surtout attribué les premiers travaux pour la construction du pavillon Boulangerie-Epicerie qui va voir le jour au printemps 2019.

#### ***Culture***

Après la dissolution du groupe culturel en 2017, « Les Pages Musicales de La Chaux » ont vu le jour. Associée à La Chaux 2000 elles souhaitent nous écrire de belles aventures musicales. A nouveau, le « Festival des Granges », a su partager l'enthousiasme et la fraîcheur de ses troupes théâtrales et nous a démontré combien l'expression des jeunes nous « donne la pêche ».

Notre société de Jeunesse associée à celles de Grancy et de Senarclens nous ont concocté après des heures et des heures de travail, un Giron du Pied hors normes. L'exotisme du Japon nous a permis de faire des voyages extraordinaires, plus particulièrement lors du partage de la Fête Nationale qui a réuni une fois n'est pas coutume l'ensemble de notre région.

### **4. Dicastères de Catherine Guex**

#### ***Scolarité primaire et secondaire***

L'Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV) a été créée pour gérer la scolarité primaire des communes de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens dès la rentrée 2019. Le 5 décembre 2018, Madame Catherine Guex a été élue membre du comité directeur (CODIR) en remplacement d'un membre démissionnaire. Elle prendra ces fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'ASICOVV gère le projet de construction des 8 classes et de salles spéciales, d'une direction scolaire, d'une salle de rythmique et d'un réfectoire scolaire sis dans le futur complexe des Chavannes à Cossonay, associé au projet de la piscine intercommunal, qui a pris du retard. La commission de construction a été confrontée à une situation non prévisible ; elle a dû mettre un terme à la collaboration entreprise avec le bureau d'architecture Ruffieux-Chehab qui avait remporté le concours lancé en 2012. Elle a fait le choix de recourir à une entreprise totale pour réaliser la construction. Un arrangement a été trouvé avec l'architecte pour disposer de l'entière propriété des plans, des droits d'auteur et documents existants concernant ce projet. En décembre 2018, le préavis pour le crédit de construction était en préparation.

Le collège primaire de La Chaux, compte une classe de 3<sup>ème</sup> HarmoS comptant 19 élèves dont 8 sont domiciliés au village et une classe de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> HarmoS comptant 18 élèves dont 12 domiciliés à La Chaux. Dès la rentrée scolaire 2018-2019, il n'a pas été nécessaire d'organiser une surveillance des élèves lors de la fin du temps d'école et l'arrivée des bus, les horaires étant bien synchronisés.

Un point positif au niveau des transports ; une importante économie est réalisée sur la facture finale en utilisant des bus de ligne pour le transport de certains élèves.

### ***Projet "Piscine couverte des Chavannes"***

Lié au futur complexe des Chavannes à Cossonay, l'évolution du projet de la piscine couverte géré par l'Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC) a pris du retard. Fin 2018, le préavis pour le crédit de construction était en préparation pour être soumis au conseil intercommunal dans le courant du mois de mars 2019.

### ***Accueil collectif parascolaire primaire (EIAP)***

La Constitution de l'Etat de Vaud prévoit que le canton et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants en collaborant avec les partenaires privés. Pour cela, a été créé un Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) formé de 10 délégués, chacun représentant un district vaudois et tous connaisseurs des milieux scolaires et de l'enfance.

La mission de l'EIAP est de fixer les standards minimaux en matière d'accueil parascolaire primaire en ce qui concerne le taux d'encadrement, les normes architecturales, le projet pédagogique. Le cadre de référence définitif a été présenté le 13 septembre 2018.

### ***AJERCO***

L'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO) a fêté ses 10 ans en 2018. L'évolution des demandes pour l'accueil de jour des enfants est en constante augmentation au sein des 27 communes qui forment l'AJERCO.

Au niveau des structures ouvertes en 2018, Vufflens-La-Ville a ouvert 12 places supplémentaires dans l'UAPE existante qui passe ainsi à 24 places au total. A Eclépens, une UAPE a été ouverte et offre 12 places avec la possibilité de les étendre à 24 si nécessaire.

Une garderie UAPE est prévue dans le complexe des Chavannes à Cossonay financée par la commune de Cossonay, dont l'ouverture se ferait à la rentrée 2021.

Concernant le parascolaire, quelques cantines scolaires ont vu le jour ; elles sont mises en place par les communes en cas de besoin. La Chaux n'est pas sollicitée pour le moment,

### ***Affaires sociales extérieures***

#### **ARASMAC**

Notre commune est membre de l'ARASMAC au niveau du Centre Social Régional. En ce qui nous concerne, en 2018, le nombre de dossier de revenu d'insertion (RI) traité est au nombre de deux. Nous participons à la facture sociale par rapport au nombre d'habitants.

#### **ASPMAD (CMS du Nord Vaudois)**

Dès 2018, le Réseau de santé Nord Broye et l'ASPMAD, association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, étudient la faisabilité d'une fusion.

En effet, pour faire face à l'évolution démographique et à ses effets prévisibles, l'organisation socio-sanitaire doit aussi évoluer à l'échelle régionale.

Le but de cette fusion est d'améliorer la qualité des services, de repenser la prise en charge des bénéficiaires de soins de manière globale, c'est-à-dire, avec l'ensemble des acteurs de la santé ; médecins hôpitaux, équipes mobiles, structures d'accueil médico-sociales, appartements protégés, EMS, etc. Le processus d'étude se poursuit.

2018 aura aussi permis à l'ASPMAD de valider la création d'un pôle Santé à La Vallée de Joux.

### ***Le Club des aînés***

En collaboration avec Pro Senectute, le Club des aînés peut offrir un éventail d'activités à nos aînés. En 2018 :

- la "Table au Bistrot" à l'Auberge communale, permet une fois par mois aux séniors de se rencontrer ;
- les balades accompagnées afin de se dégourdir les jambes et découvrir la nature en bonne compagnie ;
- visite de la Chocolaterie Tristan, avec dégustation ;
- direction Aquatis en octobre, avec visite guidée offerte par M. Jean-Marc Meylan, Directeur.

Deux nouveautés en 2018 ont fait des heureux :

- l'organisation en juillet d'un pique-nique canadien sous le tilleul aux Pâquis ;
- la famille Uldry a organisé une table d'hôtes en septembre.

Ces deux rendez-vous fort appréciés vont être renouvelés en 2019.

Et pour clore l'année, une quarantaine d'aînés se sont retrouvés au traditionnel repas de Noël avec cette année un joyeux loto.

Le 3 décembre 2018, nous avons fêté les 90 ans de M. Joseph Batteu lors de l'exposition de ses peintures à la Maison bleu à Cossonay.

En 2018, un groupe « Transports bénévoles » formé de 7 villageois a été mis sur pied afin de véhiculer des personnes âgées en cas de besoin.

### ***Les cultes***

En ce qui concerne, la Paroisse catholique de Cossonay, il a été décidé de créer un règlement relatif à l'utilisation du fonds intercommunal, établi avec l'appui du Département des institutions et de la sécurité (DIS). L'ensemble des communes a donné son accord à la version soumise le 6 juillet 2018. Un comité de gestion du fonds sera formé de 5 municipaux. (1 représentant de Cossonay et 2 municipaux de chaque versant de la Venoge).

## **5. Dicastères de Cédric Dépraz**

### ***Cours d'eau***

Des travaux urgents pour la protection de la salle villageoise ont dû être entrepris le long des berges du Veyron.

### ***Forêts***

Un propriétaire peu scrupuleux a défriché plus de 600m<sup>2</sup> de forêt communale. Les services de l'état ont déposé une dénonciation pénale pour défrichement illicite.

Un nouveau plan d'exploitation de nos forêts met en évidence que les coupes régulières pour du bois de feu aux bénéfiques des citoyens permet un suivi suffisant des forêts. Notre exploitation est donc dans la cible de ce que nos forêts peuvent produire, voire légèrement inférieure, ce qui est positif.

### ***Déchetterie***

Notre petite déchetterie défie le temps mais reste efficace. Nous avons toutefois dû ajuster le règlement sur les déchets pour permettre à la commune d'équilibrer les comptes sur les déchets.

## **6. Dicastères de Pascal Rossy**

### ***Routes et éclairage public***

L'entretien courant des routes et des sacs de route a été effectué.

Le déblaiement de la neige est toujours assuré par un agriculteur local. L'employé communal assure, si nécessaire, le salage des divers endroits dangereux avec une petite saleuse tractée par la voiture de fonction.

Quelques luminaires dans différentes rues du village ont été changés pour passer au système à LED<sup>1</sup> ceci, afin d'atteindre, dans l'optique de la municipalité, le 100% de LED sur le territoire communal courant 2019 avec de substantielle économie d'électricité.

### ***Service du feu***

Le Service de Défense Incendie et de Secours Région Venoge (SDIS Région Venoge) est intervenu à 5 reprises sur le territoire communal en 2018.

### ***STEP de La Chaux***

L'entretien courant de notre STEP nous permet de la maintenir en parfait état de fonctionnement. En moyenne, ce sont 112 m<sup>3</sup> d'eaux usées qui sont traités chaque jour par les installations.

Une mesure d'optimisation a été mise en place en juin 2018. Il s'agit du remplacement du produit déphosphatant standard (chlorure ferrique) par un produit spécifique améliorant la décantabilité des boues. L'objectif est la diminution des pertes de matière en suspension en sortie de STEP. On observe une très bonne efficacité, mais il convient encore d'optimiser le dosage.

### ***Epuration régionale***

Dans sa séance du 12 novembre 2018, la municipalité a décidé conjointement avec celle de Chavannes-le-Veyron de sortir du projet de l'épuration régionale. La conséquence est le maintien de notre STEP sur le territoire de La Chaux. Pour rappel, la STEP traite les eaux usées de Chavannes-le-Veyron et du hameau de St-Denis (communes de Grancy et de Chavannes-le-Veyron) sous la forme d'une entente intercommunale.

### ***Réseau eau communal***

Afin de permettre un meilleur curage de la conduite allant de la chambre de rassemblement des bras de captages de nos sources de Vuichime jusqu'à la station de pompage (STAP), une chambre préfabriquée en polyéthylène (PE) a été réalisée à l'aval de ce tronçon. La réalisation de ces travaux va permettre de diminuer la turbidité (la turbidité désigne la teneur en matériaux légers en suspension dans un fluide qui le trouble) de l'eau potable qui est acheminée dans le réservoir de Vy de Mauraz.

Un contrat de prestations a été conclu avec une entreprise privée afin de détecter les fuites du réseau d'eau villageois. La détection s'effectue par écoute du réseau à l'aide de micros reliés aux tiges de vannes de secteurs. Un relevé mensuel est réalisé par prestation avec le fontainier de la Commune de Cossonay qui est équipé du matériel nécessaire. En 2018, le réseau communal n'a subi aucun dommage.

### ***Groupement intercommunal de Vy de Mauraz***

En ce qui concerne le réseau intercommunal de Vy de Mauraz, les travaux de génie civil de la 2<sup>ème</sup> étape sont terminés. Pour rappel, il s'agit de la pose d'une conduite d'un diamètre de 450 mm intérieur entre la sortie du village de Chavannes-le-Veyron et le lieu-dit « Les Plattes » (à mi-chemin entre La Chaux et Grancy).

L'inscription des servitudes pour l'ensemble des travaux du réseau de Vy de Mauraz est en cours d'exécution. Pour ce faire, le groupement de Vy de Mauraz a mandaté Maître Sylvie Vial-d'Aumeries, notaire à Cossonay.

En 2018, des travaux courants ont été exécutés. Ils concernent la surveillance, le contrôle et l'entretien sur le réseau intercommunal et au réservoir de Vy de Mauraz.

---

<sup>1</sup> LED est un sigle, qui signifie : light-emitting diode (« diode électroluminescente ») ; ces diodes sont notamment utilisées dans les lampes LED.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

### Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 26/2016-2021 concernant le rapport de gestion 2018.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

- D'adopter le rapport de gestion 2018 tel que présenté.

Adopté en séance de Municipalité du 3 juin 2019.

Dossier traité par la municipalité incorpore sous la responsabilité de la Syndique, Brigitte Dufour

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

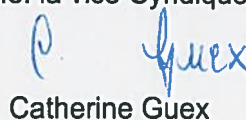
La Syndique



Brigitte Dufour



La secrétaire municipale :  
p.o. la vice-Syndique



Catherine Guex